



# COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022/DG/109 en date du 17 mai 2022, le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du **mercredi 8 juin 2022 à 10 heures au vendredi 8 juillet 2022 à 17 heures** soit pendant 31 jours consécutifs, portant conjointement sur :

- ⇒ **Le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, relatif à la réhabilitation du site de RIVIERA ;**
- ⇒ **Le projet de modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, relatif à la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Parc d'Activités des Hauts de Grasse.**

Conformément à la décision de Madame la présidente du Tribunal Administratif de Nice, en date du 27 avril 2022, Madame Alice KUHNE-BARBIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne selon les dates et horaires indiqués ci-après :

- Le mercredi 8 juin 2022 de 10h à 12h et de 14h à 17 heures ;
- Le mercredi 15 juin 2022 de 10h à 12h et de 14h à 17 heures ;
- Le vendredi 8 juillet 2022 de 10h à 12h et de 14h à 17 heures.

Les dossiers relatifs à l'enquête publique prescrite à l'article 1 seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne (5 Rue de la République à Saint-Cézaire-sur-Siagne) et en version dématérialisée sur le site internet de la commune : [www.saintcezairesursiagne.fr](http://www.saintcezairesursiagne.fr). Un registre papier d'enquête par procédure de modification, à feuillets non mobiles, est mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant la durée de l'enquête publique : lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h ; mardi et jeudi de 8h30 à 12h ; mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les observations peuvent également être transmises **en mentionnant la procédure concernée** :

- Par correspondance :  
A l'attention du Commissaire enquêteur  
Enquête publique modification PLU  
Mairie de Saint Cézaire sur Siagne  
5 Rue de la République  
06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
- Par voie électronique à l'adresse : [enquete.publique@saintcezairesursiagne.fr](mailto:enquete.publique@saintcezairesursiagne.fr).

Les contributions devront parvenir **au plus tard le vendredi 8 juillet à 17 heures**. Celles-ci seront insérées au fur et à mesure dans le registre d'enquête publique. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur adressera au Maire dans le délai d'un mois son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet ([www.saintcezairesursiagne.fr](http://www.saintcezairesursiagne.fr)) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Les projets de modification de droit commun n°3 et n°4 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de l'enquête publique, seront approuvés par délibération du Conseil Municipal conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme.



Christian ZEDET,  
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne